Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260921-DCM21092026087-DE

Convocation du 14 septembre 2026
Affichée / Publiée le 14/09/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	22
Absents :	**5**
Procurations :	3
Votants :	25

LE VINGT ET UN SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Valérie HAMONIC, Caroline COPPENS, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Geoffroy CLAIN, Alexis FAUCHEUX.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Nicolas VOLLE, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Agnès GODREUIL à Annick VIVIEN, Francine RABINIAUX à Jean-Paul RONSIN, Nicolas VOLLE à Régine LEFEUVRE.

SECRETAIRE de SEANCE : Mathieu LEVILLAIN.

OBJET : SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES (N°2026-087)

Monsieur Le Maire rapporte que l'Association des Maires de France (AMF) lance la mobilisation générale des maires pour soutenir les communes sinistrées par suite des incendies multiples et intenses qui ont touché de nombreux départements durant la saison estivale 2026. Des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.
Le Président et le Bureau de l'AMF appellent les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à leur apporter un soutien financier
Monsieur le Maire propose de soutenir cette opération et d'apporter une aide de 500 € aux communes sinistrées par les incendies de l'été 2026.

VU l'article L2121-29 du CGCT,

A l'unanimité, le conseil municipal :
- apporte le soutien de la commune de BEDEE aux communes sinistrées par les incendies survenus au cours de l'été 2026 et décide de verser une aide de 500 €,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de procéder à son versement sur le compte spécifique ouvert à « La Protection Civile », partenaire de l'AMF France dans cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)